



**Le Cercle de silence de Toulouse aura lieu le mardi 30 août 2022 de 18h30 à 19h30 sur la place du Capitole.**

**Notre rassemblement dure une heure mais vous pouvez manifester votre soutien par une participation beaucoup plus brève : même réduite à quelques minutes, votre participation nous est précieuse ! Durant le Cercle de silence, nous respecterons la distanciation physique afin de tenir compte des contraintes sanitaires. Nous vous précisons que notre rassemblement est bien déclaré à la préfecture, respectant ainsi les règles régissant les manifestations sur la voie publique.**

**« Les étrangers sont des hommes, les étrangères sont des femmes... »**

Cet appel a été lancé, il y a 80 ans à Toulouse, au moment des persécutions antisémites. N'oublions pas cette phrase de Mgr Saliège du 23 Aout 1942 pour le respect de toute personne humaine. Elle reste plus que jamais d'actualité !

Cf <https://saliege.lc.cx/video80ans>

**Des nouvelles du CRA de Cornebarrieu obtenues grâce à la CIMADE :**

En cette fin août 2022, "l'activité " du CRA a fortement repris, le covid ne perturbant plus son fonctionnement !!! Le taux d'occupation est 90% des locaux disponibles, soit 78 personnes, avec, en grande majorité, des ressortissants Algériens.

Et toujours des cas de personnes fragiles et désespérées : un malade opéré de retour au CRA le lendemain, malade psychiatrique grave sans soins adaptés.

De nombreuses " doubles peines " qui au terme de leur détention se retrouvent dans une situation plus dure qu'en prison, et certains d'entre eux, étant inexpulsables, attendent 90 jours pour être finalement mis à la rue ...

A la mi-septembre, la CIMADE publiera le rapport annuel sur les CRAs, rapport qu'elle prépare avec quelques autres associations. A lire et méditer !

**La lutte contre l'immigration clandestine continue à se durcir à Mayotte**

D'après « 20 minutes », « Gérard Darmanin a avancé, ce lundi 22 août 2022, l'idée de camps de redressement militaires pour les jeunes délinquants dont le premier pourrait voir le jour à Mayotte. Selon le ministre de l'Intérieur, cette idée faisait partie des promesses de campagnes d'Emmanuel Macron pendant la campagne pour l'élection présidentielle de 2022. Encore floue dans son programme, le président avait bien émis cette idée pendant son débat de l'entre-deux-tours face à Marine Le Pen. » Le régime des centres de rétention administrative serait-il trop mou ?

L'état déploie de plus en plus de moyens, toujours à Mayotte, pour arrêter les migrants en mer : <https://outremers360.com/bassin-indien-appli/gerald-darmanin-a-mayotte-le-ministre-de-linterieur-et-des-outre-mer-passe-en-revue-les-moyens-dedies-a-la-lutte-contre-limmigration>

### **Appel au sujet de l'enfermement administratif des enfants émis par la Cimade, Unicef France et l'association Avocats pour la défense des droits des étrangers**

En 2021, la France était condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme pour avoir enfermé pendant onze jours une mère et son bébé de quatre mois, au centre de rétention du Mesnil-Amelot, et pour leur avoir infligé un traitement inhumain et dégradant. Le 25 mai 2022, le gouvernement demandait au Conseil de l'Europe de clore le suivi de cette affaire estimant qu'aucune mesure générale n'était requise, refusant ainsi de modifier la loi. Au même moment, 25 enfants étaient enfermés dans la zone d'attente de Roissy, 6 autres au Mesnil-Amelot. La plupart avaient moins de 13 ans. Depuis 2012 et la première des 9 condamnations de la France par la Cour européenne des droits de l'homme pour l'enfermement d'enfants en centre de rétention, au moins 33 786 enfants ont été placés en rétention (dont plus de 1 460 en métropole et l'immense majorité à Mayotte), auxquels il faut ajouter les centaines d'enfants maintenus aux frontières et les dizaines de mineurs isolés placés en rétention avant une décision définitive sur leur minorité en violation de la loi. Tous sont enfermés pour de simples raisons administratives, en violation du droit international et du principe d'intérêt supérieur de l'enfant. Pire encore, cette pratique s'est poursuivie durant la pandémie, alors même que plusieurs foyers épidémiques ont été déclarés dans les lieux d'enfermement, où la promiscuité favorise la propagation du virus.

Nous appelons le gouvernement et les députés nouvellement élus à interdire définitivement l'enfermement administratif des enfants et à élaborer des solutions conformes aux droits de l'enfant. C'est la recommandation clairement énoncée par le Comité des droits de l'enfant des Nations unies. C'est la seule façon d'éviter de nouvelles violations de la Convention européenne des droits de l'homme. C'est ce que demandent 177 000 personnes mobilisées lors de nos précédentes campagnes. C'est enfin le sens des contributions écrites que trois de nos organisations transmettent aujourd'hui au Conseil de l'Europe.

Nous espérons que votre santé est bonne et que vous prenez bien soin de vous et de vos proches.

Le Comité de Pilotage du Cercle de silence de Toulouse